



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

DEVELOPPEMENT DU SCHEMA INFORMATIQUE

**EVOLUTION DE L' APPLICATION DE RELEVÉ ET DE TELERELEVÉ DES COMPTEURS
D'EAU POUR LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
BETHUNE-BRUAY - SIGNATURE D'UN BON DE COMMANDE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay dispose d'une application TourGest pour la relève et la télérelève des compteurs d'eau, de la société NOGEMA Technology, ayant son siège social à Nancy (54000) 289/291 rue Jeanne d'Arc,

Considérant que cette application nécessite des évolutions techniques pour la gestion des alertes et leur sécurisation,

Considérant que l'application TourGest est la propriété exclusive de la société NOGEMA Technology et qu'il y a lieu de faire appel à cette société pour des raisons techniques et tenant à la protection du droit de propriété,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2122-1 et R 2122-3.3° du Code de la Commande Publique, il y a lieu de signer un bon de commande avec la société NOGEMA Technology, ayant son siège social à Nancy (54000) 289/291 rue Jeanne d'Arc, pour un montant de 19 270 € HT,

Le Président,

DECIDE de signer un bon de commande concernant l'évolution de l'application de relève et de télérelève des compteurs d'eau pour les communes de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, avec la société NOGEMA Technology ayant son siège social à Nancy (54000) 289/291 rue Jeanne d'arc, pour un montant de 19 270 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..5..JUIL. 2024

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DEPAEUX Didier

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : - 8 JUIL. 2024

Et de la publication le : - 8 JUIL. 2024

Par délégation du Président

Le Conseiller délégué,



DEPAEUX Didier